



République de Guinée
Travail – Justice - Solidarité
MINISTRE DU BUDGET

DECISION D/2022/...../MB/CAB/DGB
PORTANT SUSPENSION D'UN CHEF DE DIVISION DES AFFAIRES
FINANCIERES

LE MINISTRE,

Vu- la Charte de la Transition,

Vu- la Loi L /2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finance ;

Vu- la loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;

Vu- le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013, portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique ;

Vu- le Communiqué N°01 du 05 septembre 2021, portant prise effective du Pouvoir par l'Armée sous la Direction du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) ;

Vu- le Décret D/2021/201/PRG/SGG du 11 juin 2021, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;

Vu- le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/SGG du 06 octobre 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu- le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant structure du Gouvernement de la transition ;

Vu- le Décret D/2021/055/PRG/CNRD/SGG du 29 octobre 2021, portant nomination du Ministre du Budget.

Vu- les nécessités de service,

DECIDE

Article premier : Monsieur **Ismaël KOUYATE**, matricule **197 202 C**, Chef de Division des Affaires Financières (DAF) de la Haute Autorité de la Communication, est suspendu de ses fonctions à titre conservatoire en lien avec les procédures judiciaires en cours.

Article 2 : La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée partout où besoin sera. **GUINEENEWS**

25 JAN. 2022

Conakry,

Ampliation :

CAB/PRG.....1
MB/CAB.....1
P/HAC.....1
DGB.....1
DRH.....1
IGF.....1
DNCF.....1
Intéressé.....1
SGG.....1
Arch.....1/10



Moussa CISSE